

## 12 - Exercice 2014 - Budget annexe des forêts communales - Affectation des résultats de l'exercice 2013 en application de la nomenclature M14

**Mme l'Adjointe VIGNOT, Rapporteur** : Le budget annexe Forêts Communales est soumis aux dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M14 qui stipule notamment que :

➤ Le résultat de la section d'investissement de l'exercice écoulé ne constitue qu'un solde d'exécution du budget et fait l'objet d'un report pur et simple au budget d'investissement de l'exercice suivant. Si un autofinancement complémentaire de la section d'investissement a été prévu au budget précédent, c'est à l'occasion de l'affectation du résultat d'exploitation dudit exercice que se matérialisera l'inscription budgétaire et comptable réelle de celui-ci.

➤ Les résultats de fonctionnement de l'exercice écoulé sont affectés par l'assemblée délibérante après le vote du Compte Administratif dudit exercice.

Les résultats de l'exercice 2013 du budget annexe sont les suivants :

⇒ **Section d'investissement**

Solde des réalisations 2013	215 101,29 €
Solde des restes à réaliser 2013	- <u>31 119,85 €</u>
	183 981,44 €

⇒ **Section de fonctionnement**

Dépenses réalisées	573 715,42 €
Recettes réalisées	- <u>573 715,42 €</u>
Résultat de fonctionnement	0,00 €

Il est proposé d'affecter le résultat de clôture 2013 de la section d'investissement comme suit :

- 31 119,85 € à la couverture des restes à réaliser 2013,

- 183 981,44 €,

. à la reprise de subventions d'investissement transférables comptabilisées au cours d'exercices précédents (22 076 €)

. aux travaux restant à réaliser pour la mise en conformité des enclos animaliers de la forêt de Chailluz (70 000 €)

. au renouvellement de véhicules réformés (50 000 €)

. à des travaux sur la voirie forestière (41 905,44 €).

**Propositions**

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur ces propositions et, en cas d'accord, à inscrire les crédits y afférent par décision modificative n° 1 au budget de l'exercice courant du budget annexe Forêts Communales tels que définis dans le tableau ci-après :

Imputation		Dépenses	Recettes
001/001 CS 34000	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		215 101,29
040/13911 CS 34000	Subventions d'équipement transférées au compte de résultat	22 076,00	
21/2128.00F514 CS 34000	Autres agencements et aménagements de terrains - domaine des forêts communales	70 000,00	
21/2182.00F514 CS 34000	Matériel de transport - Domaine des forêts communales	50 000,00	
21/2151.00F514 CS 34000	Réseaux de voirie - Domaine des forêts communales	41 905,44	
<b>Total investissement</b>		<b>183 981,44</b>	<b>215 101,29</b>

## BUDGET ANNEXE FORETS

## RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET 2013

FORETS	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2012 (1)	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT 2013 (2)	RESULTAT DE L'EXERCICE 2013 (3)	RESULTAT DE CLOTURE 2013
INVESTISSEMENT	244 757,41		- 29 656,12	215 101,29 <sup>(1)+(3)</sup>
EXPLOITATION	0,00	0,00	0,00	0,00 <sup>(1)- (2)+(3)</sup>
TOTAL	244 757,41	0,00	- 29 656,12	215 101,29

## RESULTAT DE L'EXERCICE 2013

FORETS		INVESTISSEMENT	EXPLOITATION	TOTAL CUMULE
<b>RECETTES</b>				
Prévisions budgétaires totales	A	197 895,00	661 045,00	858 940,00
Titres de recettes émis (y compris recettes rattachées à l'exercice)	B	197 990,95	575 980,67	773 971,62
Réduction de titres	C	0,00	2 265,25	2 265,25
Recettes nettes	D=B-C	197 990,95	573 715,42	771 706,37
Restes à réaliser	E	0,00		0,00
<b>DEPENSES</b>				
Autorisations budgétaires totales	F	442 652,41	661 045,00	1 103 697,41
Engagements	G	258 766,92	576 493,01	835 259,93
Mandats émis (y compris dépenses rattachées à l'exercice)	H	227 647,07	576 493,01	804 140,08
Annulation de mandats	I	0,00	2 777,59	2 777,59
Dépenses nettes	J=H-I	227 647,07	573 715,42	801 362,49
Dépenses engagées non mandatées	K=G-H	31 119,85		31 119,85
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>				
Excédent (si D>J)	D-J			0,00
Déficit (si J>D)	D-J	-29 656,12		-29 656,12
<b>Restes à réaliser</b>				
Excédent (si E>K)	E-K			0,00
Déficit (si K>E)	E-K	-31 119,85		-31 119,85

**«Mme Marie-Laure DALPHIN :** Vous dégagez un résultat de clôture de l'exercice 2013 pour la section d'investissement d'un montant de 215 000 € que vous nous proposez d'affecter à la couverture des restes à réaliser 2013, à la reprise de subventions transférables ainsi qu'à des travaux sur les domaines de la forêt de Chailluz concernant 3 points : la mise en conformité des enclos animaliers, le renouvellement de véhicules, des travaux de voirie forestière. Il me semble opportun d'intervenir sur l'exploitation et la sécurisation de la forêt de Chailluz afin de répondre au mieux à l'attente de la population bisontine pour cette belle forêt qui compte parmi les 5 premières forêts communales nationales. Les Bisontins et moi-même y sommes attachés. J'attire votre attention sur 3 points, le premier concerne les parcs animaliers. Je rappellerai que la mise aux normes et en sécurité par une double clôture est devenue nécessaire par la présence des cerfs sauvages qui ont détruit les parcs existants. Les cerfs sont plus présents dans les zones de coupes blanches et les autres animaux partent de ces zones-là. La deuxième concerne les véhicules ; une somme de 50 000 € est budgétée pour remplacer les véhicules réformés sans que vous nous précisiez les réels besoins. Le troisième point concerne la voirie, près de 42 000 € affectés. On peut s'interroger sur la nécessité de viabiliser un lieu naturel de promenade où le promeneur du dimanche cherche une évasion dans la nature. C'est un attrait que la présence de véhicules en grand nombre viendra gêner. En effet, nous recueillons de nombreuses plaintes concernant une fréquentation abusive de ce domaine par des véhicules qui laissent des débris sur place, commettent des incivilités malgré la signalétique en place. Ainsi nous proposons de respecter l'évolution naturelle de la forêt, de contenir le déboisement excessif pour alimenter les chaufferies, certes compensé par une plantation artificielle linéaire mais qui est beaucoup plus fragile et contraire au respect écologique. Nous proposons de créer des aires de parkings et de pique-nique aux entrées de la forêt, entretenus aussi le week-end et d'empêcher les véhicules de rentrer dans la forêt.

Je voudrais vous parler également de la société de chasse. Nous avons rencontré les sociétaires de l'association communale de chasse agréée et je rappelle ici que les sociétaires, malgré leur demande, n'ont toujours pas de local adapté pourtant nécessaire ne serait-ce que pour les exigences sanitaires.

**M. LE MAIRE :** Il n'y a pas de petits bénéficiaires.

**Mme Marie-Laure DALPHIN :** La société des chasseurs participe à l'entretien de la forêt, verse une location des terrains mais ne reçoit aucune subvention de la Ville. Nous souhaitons la mise à disposition d'un local pour les chasseurs sur le domaine de Chailluz. Nous avons connaissance de travaux en cours depuis 2009, ça s'appelle l'anthropisation. Je définis, un milieu est dit anthropisé lorsqu'il s'éloigne de la nature habitée. Les travaux ont débuté depuis 2009 dans l'espace forestier pour la valorisation de la forêt et c'est un travail conjoint qui est effectué avec les espaces verts et le service d'archéologie préventive. On ne sait pas où en est ce projet aujourd'hui, je m'interroge, est-il terminé ? Je conclus en souhaitant au nom de très nombreux Bisontins un meilleur respect de l'espace naturel de la forêt de Chailluz attendu par les promeneurs et un soutien à l'association communale de chasse agréée. Merci.

**M. LE MAIRE :** Pour être complet il ne faudra pas oublier les pêcheurs, parce qu'après les chasseurs, les pêcheurs.

**Mme Anne VIGNOT :** Pour apporter quelques éléments à vos diverses questions, déjà le parc animalier effectivement c'est un arrêté préfectoral et il était nécessaire et important de le mettre aux normes pour lutter aussi contre les effets dus aux animaux sauvages comme vous l'avez rappelé. Nous sommes en convention avec l'ACCA et les chasseurs pour travailler à la régulation des populations dans la forêt, donc ce sont des choses qui sont traitées. Pour ce qui est de la question qui concerne le renouvellement de véhicules réformés, on est bien d'accord que nous sommes sur des engins d'exploitation de la forêt. Quant aux travaux qui sont menés sur la gestion et le patrimoine de la forêt, je ne suis pas sûre de la fin des travaux, je sais qu'ils sont très avancés il y a déjà eu des restitutions, je ne sais plus si ce sont des restitutions totales ou partielles mais de toute façon on vous apportera des éléments de la connaissance que nous avons acquis sur l'histoire de la forêt.

Quant à la problématique de la circulation et des débris, effectivement nous avons pu constater qu'à certains endroits des incivilités se développent avec des dépôts de déchets. Nos services se chargent de passer, en particulier l'été ils passent deux fois plus qu'en d'autres saisons parce qu'on sait

qu'il y a une fréquentation plus importante. Quant à la réglementation de la circulation dans la forêt c'est quelque chose aussi qui est en permanence en train de se retravailler pour justement réguler des pratiques de notre milieu forestier. Il faut dire que nous sommes en permanence dans un équilibre difficile, celui de l'exploitation de la forêt pour l'énergie bois, pour sa biodiversité, pour le plaisir et le bien-être des habitants de la ville et aussi de l'agglomération et donc c'est vrai que ce sont des choses qui sont toujours en train de se travailler parce qu'on voit que ces pratiques-là sont en permanence en train de changer. Donc les problèmes sont posés, on y répond, on y travaille. Quant aux réfections des voiries, elles tiennent essentiellement justement sur la problématique de l'exploitation de la forêt. Je ne sais pas si j'ai répondu à toutes vos questions.

**M. Philippe MOUGIN :** Évidemment on votera pour ce budget mais je voudrais attirer l'attention de l'assemblée sur les maladies de Lyme et de l'échinococcose et il serait souhaitable (réactions)...

**M. LE MAIRE :** Ce n'est pas marrant du tout, ce sont des maladies très très graves et qui quasiment ne se soignent pas.

**M. Philippe MOUGIN :** Vous excuserez mon franc-comtois, je dis Lyme, en réalité c'est Lyme.

**M. LE MAIRE :** Vous avez raison, c'est une maladie très très grave.

**M. Philippe MOUGIN :** Donc je pense qu'il est primordial d'alerter les promeneurs, les «utilisateurs de la forêt» en plaçant des panneaux. J'ai pu en parler avec Mme VIGNOT, il n'y a pas de problème. Normalement ça devrait se faire, j'espère, justement pour éviter ces maladies mais surtout la maladie de Lyme. C'est une maladie terrible et je trouve qu'on ne s'en préoccupe pas beaucoup, je pense qu'on devrait innover à Besançon puisqu'on est en avance a priori sur tout.

**M. LE MAIRE :** Merci Monsieur MOUGIN je crois que vous avez raison d'en parler, c'est une maladie effectivement terrible. Ça s'écrit «Lyme».

**Mme Anne VIGNOT :** Effectivement nous en avons parlé en commission, on en a discuté avec Cyril DEVESA qui a en charge la santé et avec les services parce que régulièrement nous avons à donner de l'information aux promeneurs sur différents thèmes comme celui-ci. Ce thème avait été traité il y a déjà très très longtemps en forêt. C'est une chose sur laquelle effectivement on peut revenir comme l'échinococcose, qu'il faut rappeler régulièrement à la population pour que les promeneurs prennent toutes les mesures préventives nécessaires.

**M. LE MAIRE :** Nous avons même à Besançon de grands spécialistes du traitement de l'échinococcose alvéolaire à notre CHU, en l'occurrence le Professeur VITTON. Je n'ai pas noté d'oppositions, pas d'abstentions ? C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables unanimes des Commissions n° 1 et 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 27 juin 2014.*